

**Question**

J'ai appris que le canton de Fribourg va participer à Zürich à la « Sechselüte ». Selon certaines sources, cette manifestation coûterait plus de 500 000 francs au canton de Fribourg.

1. Qui décide de la participation du canton à une telle manifestation et, éventuellement, qui peut prendre la décision d'y renoncer ?
2. Le Conseil d'Etat peut-il nous dire combien cette opération du « Sechselüte » coûtera réellement au canton ?
3. Qui le canton va-t-il inviter (politiciens, autorités et autres) à se déplacer à Zürich ?
4. Est-ce vrai que les participants voient tous leurs frais payés ?
5. Quel intérêt le canton a-t-il à participer à une telle manifestation ?
6. Cette participation n'est-elle pas l'occasion de dépenses somptuaires et inutiles ?
7. Dans quelle rubrique budgétaire le Conseil d'Etat compte-t-il prélever ce montant ?

Au regard des postes « Délégations et représentations » du budget, je constate que sont prévus :

- 63 000 francs pour le Conseil d'Etat
- 9 000 francs pour la Chancellerie d'Etat
- 30 000 francs pour le Grand Conseil

soit un total de 102 000 francs à disposition pour l'année 2005. Le montant de 500 000 francs dépasse largement le total de ce qui est budgété.

En effet, nous ne trouvons pas le financement pour des dépenses pourtant indispensables au bon fonctionnement de notre Etat.

Le 18 mars 2005

## **Réponse du Conseil d'Etat**

Le Sechseläuten est la plus importante manifestation socio-culturelle annuelle de la Ville de Zürich et a un impact national, voire international. Organisée par le Comité central des corporations de Zürich, elle dure quatre jours et les points culminants sont le cortège des enfants le dimanche et le grand cortège des corporations le lundi.

Depuis 1991, le Comité central des corporations de Zürich invite à tour de rôle un canton confédéré en qualité d'hôte d'honneur à cette fête traditionnelle de printemps, organisée dans sa forme actuelle depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette invitation englobe une présentation économique et culturelle durant quatre jours sur une des plus belle places de Zürich, le Lindenhof, ainsi que la participation de groupes au cortège des enfants du dimanche et à celui des corporations le lundi, suivis par des dizaines de milliers de spectateurs et spectatrices. De plus, des personnalités du canton hôte sont invitées par les corporations à vivre le Sechseläuten avec elles.

Il s'agissait donc d'une occasion unique pour un canton de pouvoir se présenter dans la capitale économique de la Suisse.

La présence de Fribourg a été relevée d'une manière positive dans plus de 200 articles de presse de la Suisse entière, par les radios locales et nationales et également lors de deux retransmissions télévisées du cortège des corporations.

Cela étant, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions posées:

1. La participation du canton de Fribourg au Sechseläuten 2005 a été décidée par le Conseil d'Etat en décembre 2003, sur invitation du "Zentralkomitee der Zünfte Zürichs".
2. Le budget de la manifestation, élaboré par un comité d'organisation mis en place par le Conseil d'Etat et ratifié par ce dernier, était de 500 000 francs.
3. S'agissant d'une manifestation organisée par le Comité central des corporations de Zürich une délégation du Conseil d'Etat et du Conseil communal de la Ville de Fribourg ainsi que les membres du comité d'organisation de Fribourg ont été invités à participer à la manifestation d'ouverture du Sechseläuten.
4. Les Fribourgeois (organisateurs, exposants, musiciens, participants au cortège) qui représentaient le canton à Zürich ont été défrayés de la même manière qu'à l'occasion de manifestations semblables (logement, subsistance, cachet, transport).
5. L'intérêt du canton de Fribourg à participer à une telle manifestation semble évident sur le vu de son importance décrite ci-avant.

C'est dans le même contexte que le canton de Fribourg a participé par le passé au Comptoir suisse de Lausanne, à la Foire d'échantillons de Bâle, à l'OLMA à St-Gall et au Marché-Concours de Saignelégier.

Cette participation donne la possibilité de montrer et de présenter aux Zurichois et Zurichoises, mais aussi aux autres visiteurs et visiteuses du Sechseläuten, le canton de Fribourg d'aujourd'hui. On constate en effet de plus en plus que le canton de Fribourg, avec son développement actuel, n'est que très peu connu en Suisse alémanique. L'exposition sur l'économie et le tourisme, les contributions culturelles pour toutes les générations sur le Lindenhof et la participation aux deux cortèges avaient pour but de présenter la diversité du canton, mais aussi de faire connaître les délices des produits de son terroir.

Cela fut aussi une occasion de rencontres entre les cantons et les régions. Mieux se connaître est une contribution importante pour la cohésion de notre pays, notamment entre nos régions linguistiques. Le Conseil d'Etat estime que ce fut pour Fribourg une excellente occasion de manifester sa vocation de canton-pont entre la Suisse alémanique et la Suisse romande et sa tâche particulière de créer des liens et des possibilités de rapprocher les régions de notre pays.

6. En conséquence, le Conseil d'Etat estime qu'il ne s'agissait pas de dépenses inutiles et elles étaient loin d'être somptuaires.
7. Le crédit nécessaire figure à la rubrique 3775 « Recettes et dépenses générales », position 318.005 « Frais de réception » du budget de l'Etat de Fribourg pour 2005, adopté par le Grand Conseil. La Loterie Romande a, quant à elle, fourni une contribution de 100 000 francs pour les activités culturelles et les « 4 piliers de l'économie fribourgeoise » un apport de 40 000 francs pour le volet économique de la manifestation.

En conclusion, la participation du canton de Fribourg au Sechseläuten 2005 fut une réussite sur tous les plans et les buts fixés ont été atteints.

Fribourg, le 14 juin 2005